



**AVIS PUBLIC**  
**Modification du lieu**  
**Séance ordinaire du 18 octobre 2016**

Prenez avis que, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté, le 23 août 2016, une résolution à l'effet de modifier le lieu de la séance ordinaire du conseil du 18 octobre 2016. Celle-ci se tiendra à 20 heures comme prévu. Toutefois, veuillez noter que cette séance aura lieu, exceptionnellement, **à la grande salle du Centre socioculturel** au 1<sup>er</sup> étage, située au 7905, avenue San-Francisco, Brossard, (Québec), J4X 2A4.

Donné à Brossard, ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.*